

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCAION**

Le 03 décembre 2020

OBJET :

**AUTORISATION DE
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION PASSEE
ENTRE ORANGE ET LA
COMMUNE DE
CHAUMONTEL**

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 08 décembre 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/346

L'an deux mille vingt, le sept-décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LETOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATIONS : Madame Jocelyne BORDE pouvoir à Madame Véronique PETIT

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur Jacques GAUBOUR, Adjoint en charge des Travaux et de l'Urbanisme, informe les membres du Conseil municipal d'une convention établie par ORANGE dans le cadre de l'enfouissement du réseau Orange Chemin de Coye.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention ci-annexée ;

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jacques GAUBOUR ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 1^{er} décembre 2020 ;

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avalisant les travaux tels que repris dans ce document ci-annexé.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention passée entre Orange et la Commune de Chaumontel pour les travaux d'enfouissement du réseau Orange – Chemin de Coye à Chaumontel.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#